



Reviser la pension alimentaire

Par **Mercurie_old**, le **06/09/2007** à **08:23**

Mon epoux a eu 2 enfants(17 et 16 ans aujourd'hui) avec une dame dont il est separe depuis 1996(ils n'ont jamais ete marie). Il lui versait une pension de 350 euros qui ne passait pas toujours mais qui se réglait a l'amiable. Depuis, nous nous sommes maries,nous avons un enfant de 5 ans, avons achete une maison, une voiture, payons les impots... Meme si il gagne bien sa vie, nous n'arrivons a faire face(je ne travaille pas).

en 2005 elle l'a convoquee devant le juge des affaires familiales et fixee la pension a 500 euros. Il a dit oui, pour en finir, sans reflechir...

Aujourd'hui, nous n'avons pu honorer cet engagement en totalite, malgre les cheques donnes par ci par la, ou les virements Western Union, pour essayer de combler le deficit (elle nous reclame environ 4000 euros, a la virgule pres..).

Elle menace d'emmener les huissiers chez nous et entretemps elle a ecrit a l'employeur de mon mari, lui relatant les faits et lui demandant d'intervenir pour recuperer ses sous...

Comment faire pour reviser la pension et la fixer a 300 euros?

Vu l'age des garcons, serait ce possible de leur ouvrir un ou deux comptes bancaires et y verser directement la pension?

Comment en finir avec cette histoire? On ne veut plus avoir affaire a elle...

Par **Iy31**, le **08/09/2007** à **01:23**

Bonsoir,

Pour une révision de la pension alimentaire, vous devez faire appel aux Juges des Affaires Familiales "JAF"

En ce qui concerne, un éventuel compte bancaire pour les enfants, Monsieur le Juge, sera tout à faire en mesure de vous conseiller

Je vous souhaite bon courage ainsi qu'un bon week end

ly31